



Séance extraordinaire du conseil municipal

5 juin 2019 à 16 h 30
Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

SONT ABSENTS

Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale

Est présent : M. Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Adjudication – Acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons et benne à asphalte - 2019-TP-05
 - 2.2 Adjudication – Acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons - 2019-TP-09
 - 2.3 Travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de chaussée sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts – 2017-GE-04 - Construction T.R.B. inc. - Libération de retenue temporaire spéciale
 - 2.4 Demande relative à l'aménagement de terrain - Modification à une résolution - 236, rue Principale
 - 2.5 Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU) - Approbation d'un règlement d'emprunt
 - 2.6 Autorisation de dépenses des membres du conseil
 - 2.7 Versement d'une contribution ou d'une aide financière aux organismes
 - 2.8 Approbation – Plan de développement durable – Projet pilote : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles – Fonds municipal vert – Fédération canadienne des municipalités
- 3 Varia

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-06-312 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 6 mai 2019 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2019-06-313 2.1 ADJUDICATION – ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES 4X4 NEUF DE DÉNEIGEMENT AVEC BOÎTE DE TYPE 4 SAISONS ET BENNE À ASPHALTE - 2019-TP-05

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques le 22 mai 2019 pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons et benne à asphalte (2019-TP-05) ;

ATTENDU que la Ville a reçu 2 soumissions présentées par :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
International Rive-Nord Inc.	361 117,67 \$
Équipements Twin Inc.	374 458,04 \$ (non-conforme)

ATTENDU l'analyse des soumissions par M. Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU que l'analyse des soumissions a révélé que la soumission déposée par Équipements Twin Inc. n'est pas conforme en ce que le délai de livraison n'est pas respecté;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimentement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 361 117,67 \$ incluant les taxes, présentée par International Rive-Nord Inc., 2700, Étienne-Lenoir, Laval, Québec, H7R 0A3, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons et benne à asphalte (2019-TP-05), soit acceptée.

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation du véhicule municipal V-32 en échange, au montant proposé par le soumissionnaire, soit de 18 000 \$ plus taxes ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics et génie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le produit de l'aliénation pour un montant de 18 000\$ et à même le règlement d'emprunt 461-2018 pour le solde du montant à payer.

ADJUDICATION – ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES 4X4 NEUF DE DÉNEIGEMENT AVEC BOÎTE DE TYPE 4 SAISONS - 2019-TP-09

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques le 22 mai 2019 pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons (2019-TP-09);

ATTENDU que la Ville a reçu 2 soumissions présentées par :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
International Rive-Nord Inc.	326 118,18 \$
Équipements Twin Inc.	323 913,22 \$ (non-conforme)

ATTENDU l'analyse des soumissions par M. Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU que l'analyse des soumissions a révélé que la soumission déposée par Équipements Twin Inc. n'est pas conforme en ce que le délai de livraison n'est pas respecté;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 326 118,18 \$ incluant les taxes, présentée par International Rive-Nord Inc., 2700, Étienne-Lenoir, Laval, Québec, H7R 0A3, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 neuf de déneigement avec boîte de type 4 saisons (2019-TP-09), soit acceptée.

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation du véhicule municipal V-36 en échange, au montant proposé par le soumissionnaire, soit de 22 000 \$ plus taxes.

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics et génie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le produit de l'aliénation pour un montant de 22 000\$, à même le règlement d'emprunt 451-2017 pour un montant de 263 500 \$ et à même l'excédent accumulé non-affecté pour le solde du montant à payer.

2019-06-315

2.3 TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE PAGÉ ET SUR LA RUE DES MONTS – 2017-GE-04 - CONSTRUCTION T.R.B. INC. - LIBÉRATION DE RETENUE TEMPORAIRE SPÉCIALE

ATTENDU la résolution 2019-04-184 laquelle prévoit notamment une retenue temporaire spéciale de 2 000,00 \$, taxes incluses, imputée à une facture payable à la compagnie Construction T.R.B. inc. pour des déficiences constatées lors de l'inspection pour réception définitive, dans le cadre des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de chaussée sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts (2017GE-04);

ATTENDU que les travaux correctifs prévus au procès-verbal de l'inspection pour réception définitive des travaux ont été effectués à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU que Construction T.R.B. inc. a signifié une procédure judiciaire, dossier 700-12-015209-181 du district judiciaire de Terrebonne, dans le cadre de laquelle l'entrepreneur réclame à la Ville la somme de 467 798,78 \$, plus taxes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à payer à la compagnie Construction T.R.B. inc., la somme de 2 000,00 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue temporaire.

QUE la libération de la retenue temporaire ne soit assimilée ni à une quittance, ni à une quelconque renonciation des droits de la Ville, dont des droits prévus au contrat, considérant notamment le litige en cours dans le dossier.

2019-06-316

**2.4 DEMANDE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN -
MODIFICATION À UNE RÉOLUTION - 236, RUE PRINCIPALE**

Madame la conseillère Véronique Martino déclare de potentiels intérêts pécuniaires dans ce dossier et ne participe pas aux délibérations ni au vote pour ce point de l'ordre du jour.

ATTENDU la résolution 2019-03-131 laquelle accepte et approuve le plan d'aménagement paysager daté du 6 mars 2019 portant sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 236, rue Principale, présentement occupé par « *Le Saint-Sau Pub Gourmand* »;

ATTENDU le dépôt d'un plan d'aménagement paysager modifié daté du 6 mai 2019;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager modifié daté du 6 mai 2019, lequel propose que le pavé perméable soit remplacé par de la pierre concassée, pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble du 236, rue Principale, présentement occupé par « *Le Saint-Sau Pub Gourmand* ».

2019-06-317

**2.5 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (RAEU) -
APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts a adopté le Règlement 5-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 438 342 \$ pour la réfection et l'amélioration du système de dégrilleur à la station de pompage;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec portant sur les régies intermunicipales;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve le règlement de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts s'intitulant « Règlement 5-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 438 342 \$ pour la réfection et l'amélioration du système de dégrilleur à la station de pompage ».

2019-06-318

2.6 AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

Activité	Date et lieu	Coût/pers.	Membre	Total

Activité	Date et lieu	Coût/pers.	Membre	Total
Cocktail et visite de la maison Fondation Pallia-Vie	19 juin 2019 Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord à Saint-Jérôme	Gratuit	Judith Gagnon Caroline Vinet Jacques Gariépy	Frais de déplacement
Souper homard Diocèse de Saint-Jérôme	15 juin 2019 Collège Saint-Sacrement de Terrebonne	200 \$	Daniel Cantin	200 \$ + frais de déplacement
Tournoi de golf de l'ATPA	7 juin 2019 Club de golf Val-des-Lacs à Sainte-Sophie	Gratuit	Caroline Vinet	Frais de déplacement

2019-06-319

2.7 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION OU D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

ATTENDU les demandes de don ou de contribution à divers organismes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière non récurrente à l'organisme suivant :

- Le Relais pour la Vie (1 000 \$)

2019-06-320

2.8 APPROBATION – PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROJET PILOTE : RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES FOSSILES – FONDS MUNICIPAL VERT – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Madame la conseillère Judith Gagnon déclare de potentiels intérêts pécuniaires dans ce dossier et ne participe pas aux délibérations ni au vote pour ce point de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entamer un projet pilote visant à réduire ou éviter l'utilisation de combustibles fossiles par les véhicules de services municipaux, afin notamment d'entreprendre un projet de développement durable ayant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'améliorer la qualité de l'air;

ATTENDU que la Fédération canadienne des Municipalités, par le biais de son Fonds municipal vert, peut financer des projets pilotes qui visent à réduire les émissions de GES de 20 % par rapport aux mesures de références existantes, et ce jusqu'à concurrence d'un montant de 500 000 \$ ou de 50 % du projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit, pour ce faire, procéder à l'acquisition d'un véhicule de service 100 % électrique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve le plan de développement durable de collectivité qui démontre la nécessité du projet pilote visant à réduire ou éviter l'utilisation de combustibles fossiles par les véhicules de services municipaux.

QUE le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à verser à La Compagnie Électrique Lion un dépôt de 5 000 \$ remboursable, visant à réserver un véhicule 100 % électrique LION8.

QUE le conseil municipal autorise le Service des travaux publics et génie et le Service du greffe à entamer les procédures contractuelles requises pour donner plein effet à la présente.

QUE l'acquisition du véhicule 100 % électrique soit conditionnelle à l'obtention des subventions de la Fédération canadienne des Municipalités et du Programme Écocamionnage du Ministère des transports.

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des Travaux publics et génie à signer tous les documents requis pour donner plein effet aux présentes.

3 VARIA

2019-06-321 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 29.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques